



REGLEMENT DE CONSULTATION

Autorisation d'Occupation Temporaire

Marché de Noël 2023

Date et heure limites de réception des offres :

LUNDI 09 OCTOBRE 2023 à 16h00

Nom et adresse officiels de la personne publique :

Ville de Thionville - rue Georges Ditsch 57100 Thionville

Service Commun de la Commande Publique

Courriel : marches.publics@agglo-thionville.fr

Adresse internet du profil d'acheteur

<http://www.marches-publics.info/acheteur/caportesdefrancethionville/>

Objet : occupation temporaire du domaine public « Marché de Noël 2023 »

Caractéristiques principales :

La redevance d'occupation et/ou de location de chalet est fixée par le Conseil Municipal.

L'autorisation d'occupation du domaine public prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, précaire et révocable, non constitutive de droits réels.

Votre candidature sera appréciée à partir de critères qualitatifs liés aux objectifs du « Marché de Noël », à son image et au caractère spécifique de la manifestation.

Chaque proposition doit être en rapport avec les festivités de Noël et un seul thème devra être proposé par chalet dont 80 % des produits devront y être en rapport.

La sélection par la commission ad hoc se fera en fonction de l'originalité des propositions thématiques qui pourront, par exemple, s'articuler autour de la cuisine des pays du monde ou des régions, de produits du terroir d'un territoire en particulier, d'une gamme d'articles artisanaux spécifiques ou encore de spécialités sucrées-salées de Noël.

L'objectif général est que le marché de Thionville propose une offre diversifiée et complémentaire de celle des commerces sédentaires du centre-ville.

La personne publique se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité et thématique.

La personne publique se réserve le droit d'effectuer les placements des exposants à sa guise, sans avoir besoin de se justifier et cela ne peut donner lieu à aucune réclamation, ni aucun

recours. Cet emplacement est décidé de façon à respecter la cohésion de la manifestation, les contraintes techniques des alimentations en fluides et ne répond à aucun autre critère.

La personne publique détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année. La participation à des éditions antérieures ne génère, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

Procédure et mode de passation :

Articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

Durée :

Le marché de Noël aura lieu du samedi 25 novembre au dimanche 31 décembre 2023.

Conditions de participation :

Les documents des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO.

- Le dossier de candidature complété avec la plus grande précision, daté et signé et comportant toutes les pièces annexes demandées ;
- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis (voir dossier de candidature) ;
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce ;
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

Critères de sélection :

Les critères retenus pour l'appréciation des offres sont indiqués ci-dessous :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Qualité et provenance des produits proposées	40
2-Prix de vente des produits proposés	40
3-Qualité esthétique des infrastructures des installations	20

Chaque critère est noté sur 100, puis les coefficients de pondération sont appliqués à ces notes pour obtenir une note globale pondérée de l'offre.

Modalités d'obtention du dossier :

Le dossier est téléchargeable sur le site

<http://www.marches-publics.info/acheteur/caportesdefrancethionville/>

Il peut également être retiré au :

**Service Commun de la Commande Publique
Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville
Espace Cormontaigne - 4 avenue Gabriel Lippmann
CS 30054
57972 YUTZ Cedex**

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

1 – Transmission électronique.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info/acheteur/caportesdefrancethionville/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville
Espace Cormontaigne
4 Avenue Gabriel Lippmann
BP 30054
57972 YUTZ Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- standard.zip
- Adobe Acrobat.pdf
- Rich Text Format. rtf
- .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2004 ou antérieurs
- .jpg ou .gif pour les images bitmaps

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser :

- certains formats « exe »
- certains outils « macros »

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais?).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

2- Transmission sous support papier.

Les candidats transmettent leur dossier sous pli cacheté portant les mentions :

**Candidature « Marché de Noël 2023 »
NE PAS OUVRIR
ET LE NOM DE LA SOCIETE**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

**Service Commun de la Commande Publique
Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville
Espace Cormontaigne - 4 avenue Gabriel Lippmann
CS 30054 - 57972 YUTZ Cedex**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

Renseignements complémentaires.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus, et ou les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville
Correspondant : Mme DI FILIPPO
Service Commun de la Commande Publique
4, Avenue Gabriel Lippmann
57972 YUTZ CEDEX

Tél. : 03.82.52.32.43

Courriel : marches.publics@agglo-thionville.fr

Adresse internet : <http://www.marches-publics.info/acheteur/caportesdefrancethionville/>

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Ville de Thionville – Direction de la Communication – Evénements.

Correspondant : Mme Muguette DEVAUX et /ou M. Frédéric HELLICH

Tél. : 06.75.88.03.01

Courriel : devaux.m@mairie-thionville.fr

hellich.f@mairie-thionville.fr